

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 11 + 1
Pour	: 11
Contre	: /
Abstention	: /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 03 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 03 décembre à neuf heures trente, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

Étaient présents : René ISNARD, Daniel ROBERT, Rémy LIEUTIER, Christian TROJA, Jérôme SAMUEL, Christian GARCIN, Nicolas RICHER, Gérard BARDONNENCHE, Bernard NAL, CRISTOPHE Joël (suppléant),

Était absent : Jacques MAUREL,

Était excusé et représenté : Jean Noël NAL (Pouvoir donné à Rémy LIEUTIER),

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier),

Secrétaire de séance : Daniel ROBERT.

Objet : Vote d'une Décision Modificative n° 3 au budget 2024.

Monsieur le Président informe que la fin de l'exercice comptable approche et la corrélation des comptes avec le Service de Gestion Comptable de Gap a mis en avant un déséquilibre de la section investissement ce qui 'n'est pas autorisée.

La présente Décision Modificative n° 3 permet de rétablir budgétairement ce déséquilibre par l'utilisation du 021 en investissement et du 023 en fonctionnement.

D'autre part la présente décision modificative augmente le chapitre 68 (Dotation aux provisions) pour permettre de neutraliser la recette de 638 000 € relative à la gratuité EDF pour 2019 et 2020 suite à la décision du Conseil d'Etat de mars 2024.

Monsieur le Président présente la Décision Modificative n° 3 ci-dessous :

<i>Fonctionnement courant</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
681 Dotations amort. et provisions	379 469,00 €	
023 Virement à la section Investissement	694 501,81 €	
Total	1 073 970,81 €	0 €
<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
1328 Opération 10 / subventions Tr 2		- 100 500 €
1328 Opération 12 / Conversion Irrigation Tr3		- 494 490,18 €
1328 Opération 13 / Démantèlement Sasse		- 35 744 €
021 Virement de la section de fonctionnement		694 501,81 €
Total	0 €	64 034,63 €
Total général de la DM n° 3	1073 970,81 €	64 034,63 €

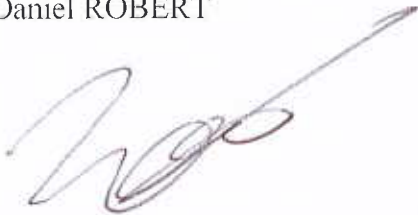
Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :

- Valide la Décision Modificative n° 3.
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Le Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Daniel ROBERT



Certifiée et fendue exécutoire,
Le Président,
Christophe GALLO
Le Président
Association Syndicats autoportés
du CANAL de VENTAVON SAINT-TROPEZ

